



De quoi s'agit-il?

La révision de l'ordonnance sur la promotion de l'énergie (OEnER) est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Le modèle de promotion des installations de biomasse (biogaz et bois, y compris CCF) y est redéfini. Il remplace l'ancien système de rétribution de l'injection (SRI) et est limité à 2030.

Le nouveau système de soutien repose sur une combinaison de contributions aux investissements et aux frais d'exploitation.

Quel est le montant de la contribution à l'investissement?

Les installations de biomasse bénéficient d'une contribution à l'investissement pouvant atteindre 50 % des coûts. Sont également pris en compte les stockage de gaz, les parties de bâtiment nécessaires et les centrales de cogénération.

Quel est le montant de la contribution aux frais d'exploitation ?

La contribution aux frais d'exploitation se compose d'un taux de base et d'un bonus. Elle dépend en outre de la taille de l'installation et du type de biomasse.

Pour une installation d'une puissance équivalente de 100 kW, le taux de contribution cumulé se situe par exemple entre 15 centimes/kWh (bonus bois inclus) et 28 centimes/kWh (installations utilisant uniquement des engrais de ferme).

A quoi faut-il faire attention?

Les exploitants vendent désormais eux-mêmes leur électricité et les garanties d'origine sur le marché.

Pronovo verse une contribution aux frais d'exploitation par kWh injecté dans le réseau électrique. Toutefois, ce n'est pas le taux de contribution qui est remboursé, mais uniquement la différence avec le prix de référence du marché publié par la Confédération.

Le nouveau modèle ne prévoit pas de durée fixe de rétribution, mais la loi prévoit pour l'instant que la contribution aux frais d'exploitation se termine fin 2030.

Que devez-vous faire?

Les exploitants d'installations de biomasse doivent désormais choisir un distributeur pour leur production d'électricité. Fleco Power est le partenaire idéal, indépendant et proche des producteurs.

Vous avez ainsi la garantie de toujours recevoir le prix de référence du marché, indépendamment des résultats de la commercialisation réalisée. La sécurité de planification est ainsi assurée pour l'exploitation de l'installation.

Qui est Fleco Power?

Fleco Power est une filiale indépendante de la coopérative Ökostrom Schweiz. Avec nos partenaires, nous défendons les intérêts des producteurs d'électricité indépendants.

Vous avez des questions?

Nous nous tenons à votre disposition. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations auprès de nos partenaires :



Fachverband landwirtschaftliches Biogas
Association faîtière des biogaz agricoles

POWERLOOP